

SAINTE FOY SAINT SULPICE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026 A 20 H 30

Date de la convocation : 05 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombres de membres excusés : 1

Nombre de membres absent : 0

L'an deux mille vingt-six, le treize février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. – JURINE T. – COUTURIER A. - DUINAT J. - DE OLIVEIRA F. – PALLUAT DE BESSET D. - REBOUX A. – RICO S. - THIVOLET D. - VIAL F. – Mmes TRICAUD M. – MOREL P. – ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur VERCHERAND P.

ABSENT :

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 Du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Paulette MOREL est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2025 ;
- Présentation du Compte Administratif 2025 ;
- Résiliation convention de mise à disposition des services techniques auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts des installations communautaires ;
- Remboursement anticipé de l'emprunt pour l'agrandissement du cimetière ;
- Point sur la Chapelle Saint-Sulpice ;
- Divers :
 - SIEL ;
 - Travaux Place Saint-Cyr ;
 - Salle Grenette ;
- Dates à retenir

1 – Résiliation de la convention de mise à disposition des services techniques auprès de Loire Forez Agglomération pour l'entretien des espaces verts des installations communautaires - Délibération N° DEL2026-02-2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2018, la commune a mis son service technique à disposition auprès de Loire Forez agglomération pour entretenir les espaces verts communautaires des installations d'assainissement. Depuis quelques années, les travaux d'entretien étant désormais réalisés par les services de Loire Forez Agglomération, il convient de mettre fin à la convention de mise à disposition.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier cette convention.

➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

2 – Remboursement anticipé de l'emprunt pour l'agrandissement du cimetière - Délibération N° DEL2026-02-1

Le Maire propose au conseil municipal le remboursement anticipé de l'emprunt du CCM Forézien contracté en 2013 sur 20 ans au taux de 4.05 % pour l'agrandissement du cimetière.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé serait de 757.05 €, à ajouter aux 22 411.07 € de capital restant dû et aux 126.82 € d'intérêts courus.

Les raisons de ce remboursement sont multiples :

- Il s'agit d'un emprunt dont le taux est relativement élevé
- Le montant total des intérêts restant à régler, économisés par ce remboursement est de 3 811.74 €
- Les marges de manœuvre au niveau de la trésorerie constatées ces dernières années autorisent cette opération.

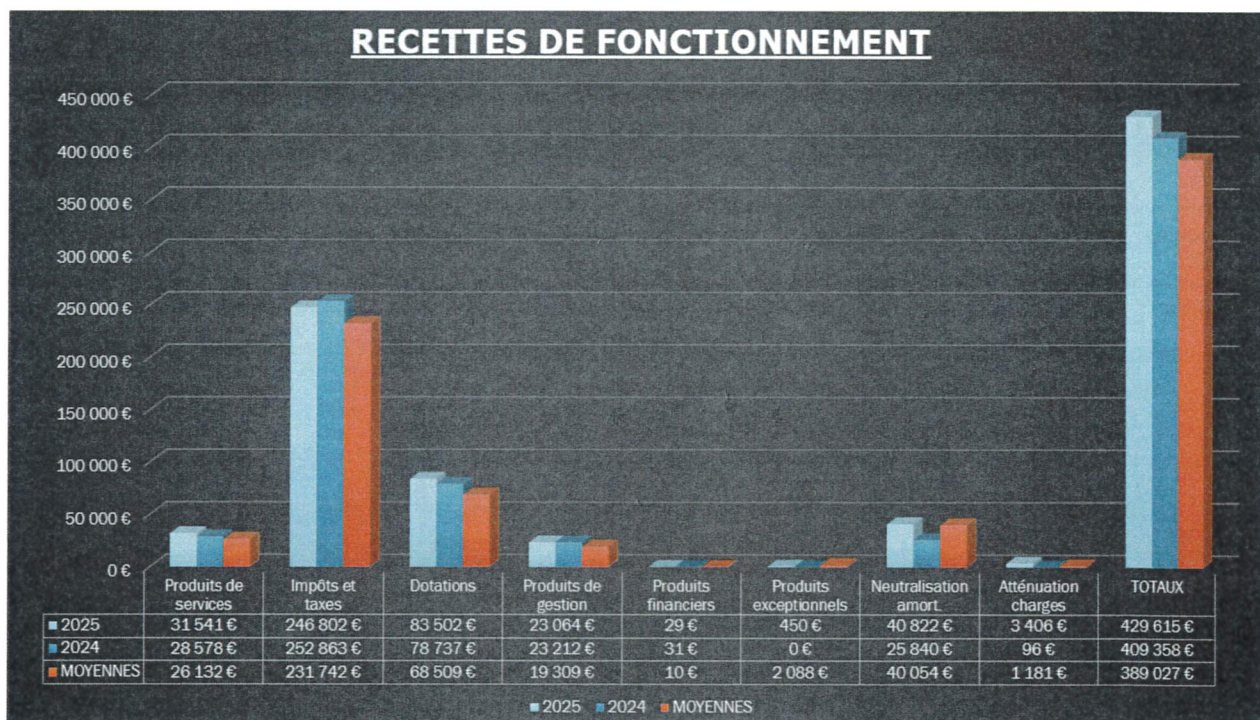
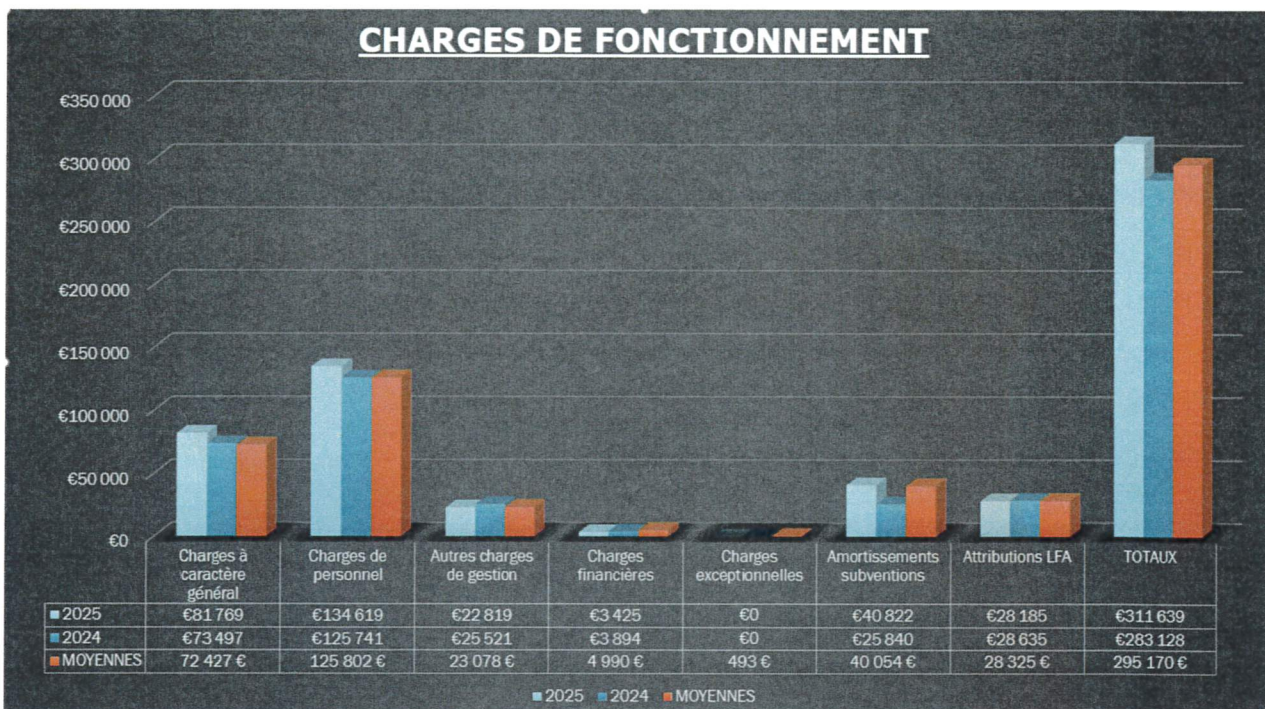
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement anticipé de l'emprunt pour l'agrandissement du cimetière.

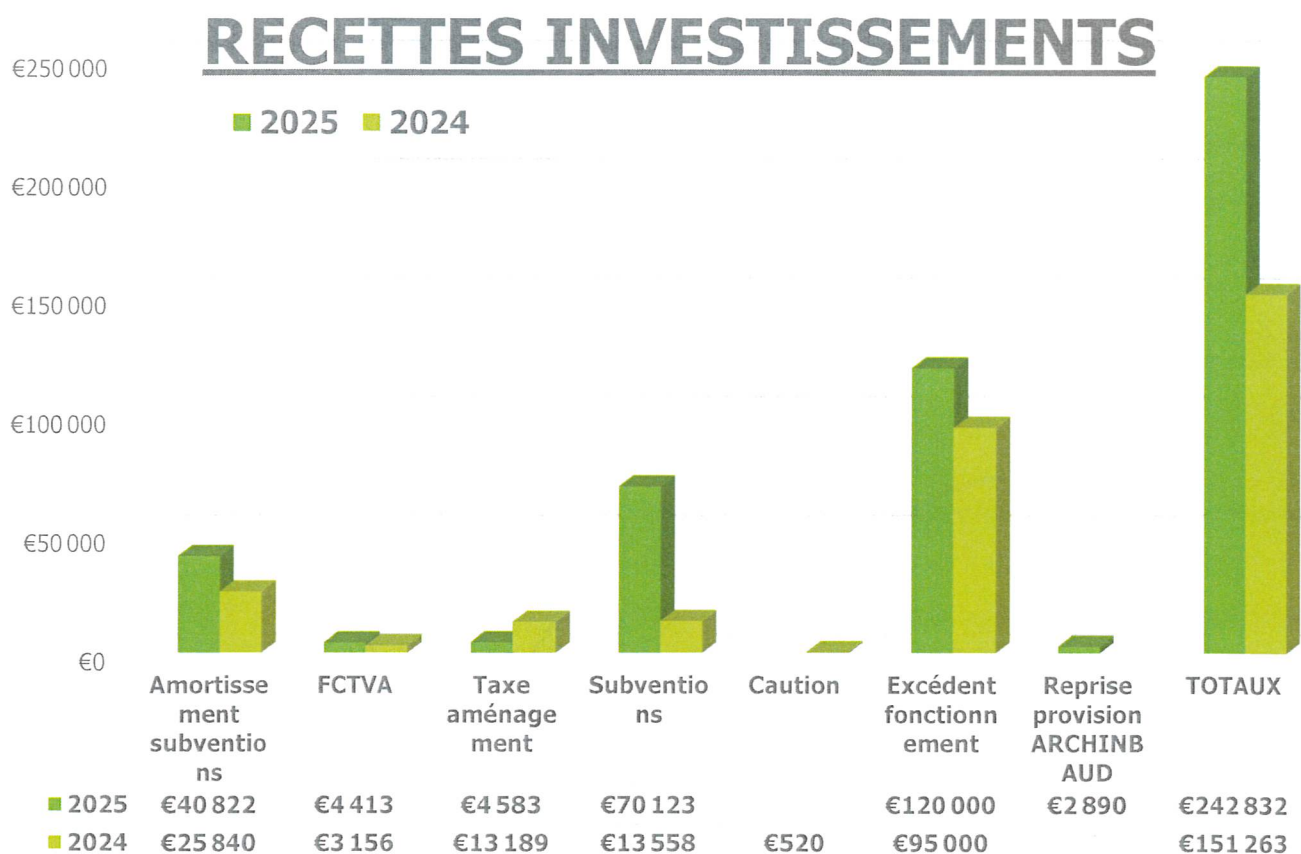
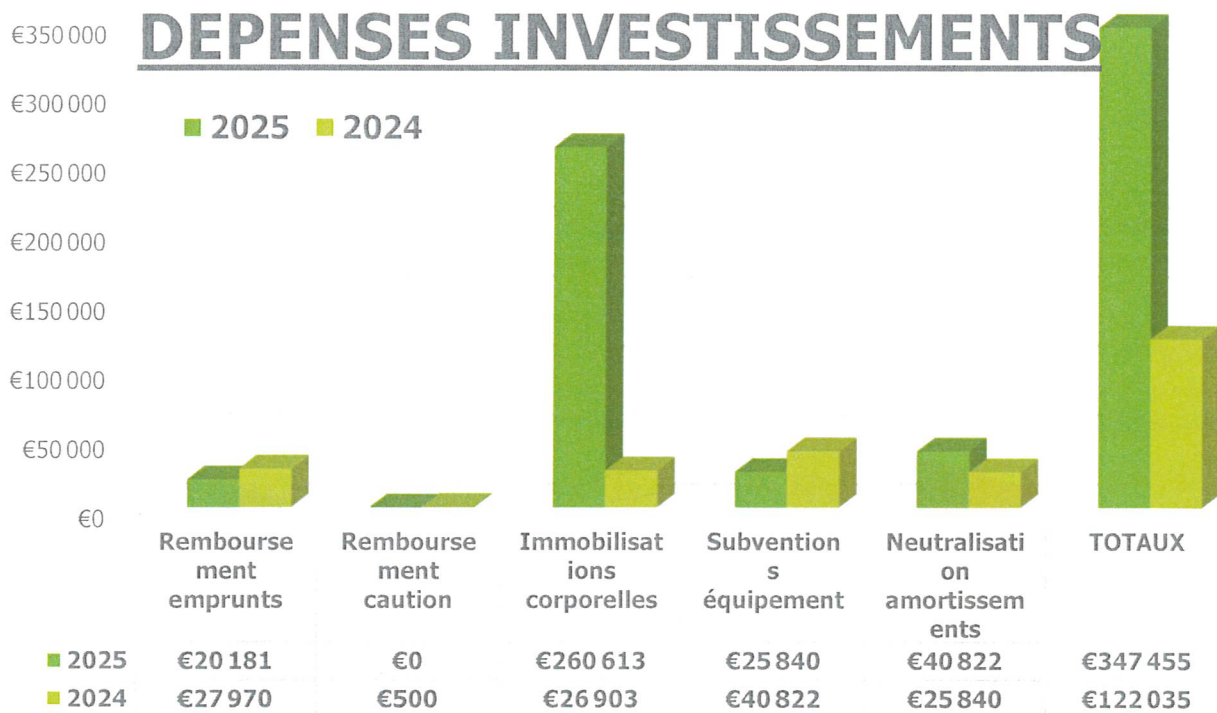
➤ VOTE

<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	15	TOTAL	14

3 – Présentation du Compte Administratif 2025

Monsieur Thierry JURINE, adjoint aux finances, présente au Conseil les résultats de fonctionnement et d'investissement 2025, en comparaison des résultats 2024 et d'une moyenne sur l'intégralité du mandat 2020-2026.





Quelques chiffres et ratios sont également présentés :

- Dépenses d'investissement depuis le début du mandat et reste à charge de la commune
- Ratio d'Épargne de Gestion / recettes de fonctionnement = environ 30 % ces dernières années
- Dette/habitant = 410 € (moyenne de 600 € dans les communes rurales)
- Capacité de désendettement = 1.9 année

Ces chiffres démontrent la bonne santé financière de la commune.

4- Point sur la Chapelle Saint-Sulpice

Monsieur PALLUAT DE BESSET, conseiller municipal, pose la question du financement des travaux à prévoir, notamment au niveau de la toiture de la Chapelle Saint-Sulpice. Les échanges indiquent qu'une recherche de financement doit être menée par l'Association Les Amis fidésiens de la Chapelle Saint-Sulpice, une remobilisation des adhérents semble nécessaire.

4 – Divers

➤ SIEL :

Monsieur le Maire présente l'évolution des tarifs du Siel sur la période 2024-2026.

Il est rappelé que le poteau THD gênant la circulation des engins agricoles sur le Chemin de Bilong n'a pas été retiré.

➤ Travaux :

Monsieur Gilles PONVIANNE, 1^{er} Adjoint, indique au Conseil que l'installation des caméras prévues sur la Place et à l'Ecole est terminée. Le bandeau « Sainte FOY Saint SULPICE » a été installé contre le mur de la Place. Le mobilier urbain devrait être installé prochainement.

➤ Salle Grenette :

Monsieur Frédéric DE OLIVEIRA et Madame Paulette MOREL indiquent au Conseil que l'installation d'un lave-vaisselle à la salle Grenette est régulièrement suggéré. Des devis seront demandés pour la prochaine séance.

8 – Dates à retenir

- Samedi 28/02/2026 - 10h : Inauguration de la bibliothèque – restaurant scolaire de Cleppé
- Jeudi 05/03/2026 – 20h30 : Conseil Municipal
- Samedi 07/03/2026 – 9h : Opération Loire Propre (salle Grenette)

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

➤ VOTE			
<i>En exercice</i>	15	POUR	14
<i>Présents</i>	14	CONTRE	0
<i>Procurations</i>	0	ABSTENTION	0
<i>Pris part au vote</i>	14	TOTAL	14

Clôture de la séance à : 22 heures 00.

SIGNATURES

Mickaël MIOMANDRE,

Maire et Président de séance :



Paulette MOREL,

Secrétaire de séance :

